

MANIFESTATION du 5 décembre 2019

NON à la suppression de 412 postes ! OUI au respect des mécanismes salariaux !

Un chantage inacceptable

Le Cartel refuse le chantage de la commission des finances du Grand Conseil.

Il n'y a pas lieu choisir entre des postes supplémentaires, indispensables au fonctionnement de l'administration, et une augmentation salariale prévue par la loi.

La plupart des postes créés, outre le fait qu'une partie d'entre eux sont déjà occupés, répondent à l'augmentation de la démographie. Ils ne parviendront toutefois pas à combler les manques avérés en personnel dans certains services, qui perdurent depuis des années. Vouloir dégrader une situation déjà problématique relève d'une forme d'inconscience, inadmissible, qui ne prend pas en compte les besoins de la population.

Pour préserver les prestations à la population, le Cartel exige le maintien des postes prévus au budget 2020.

Sans ces postes...

- la sécurité de la population sera péjorée
- le social et la santé continueront à ne pas arriver à répondre aux urgences quotidiennes
- l'UNI et les HES verront leur niveau baisser

- les 863 nouveaux élèves du primaire viendront grossir des classes déjà surchargées et se verront privés d'infirmier.ères, d'équipes psychosociales et de personnel administratif
- le développement de l'école inclusive sera bloqué
- pas d'encadrement supplémentaire pour répondre à la poursuite du vieillissement de la population
- l'IMAD assumera encore moins les visites aux personnes nécessitant des soins ambulatoires
- le SPAD sera plus débordé que jamais et ne pourra toujours pas répondre aux demandes, etc.

Vers la grève ?

Pour ces raisons le Cartel demande instamment que le budget 2020 du canton soit voté par le Grand Conseil en y incluant au minimum les postes prévus par le Conseil d'Etat ainsi que les augmentations salariales légales (annuités).

Le Cartel se déclare déterminé à utiliser les moyens de lutte nécessaires au cas où ses revendications légitimes ne seraient pas entendues

RÉSOLUTION votée à l'unanimité

L'Assemblée du personnel, réunie à l'issue de la manifestation du 5 déc. 2019,

- mandate les instances du Cartel pour prévoir et préaviser toutes les mesures de luttes utiles (débrayage, grève, grève administrative,...) afin d'obtenir un budget qui d'une part respecte les **emplois** et les engagements envers le personnel et, d'autre part soit suffisamment doté en **postes** pour préserver les **prestations** à la population
- appelle d'ores et déjà à manifester le jeudi 12 décembre devant le Grand Conseil, lors du vote du budget.